

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0214

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion - Dispositifs de soutien - Partenariat avec Pôle emploi

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0214**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion - Dispositifs de soutien - Partenariat avec Pôle emploi**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis la décentralisation du revenu minimum d'insertion (RMI) en 2004, le Département du Rhône a noué un important partenariat avec l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) puis Pôle emploi.

Ce partenariat se traduit par l'accompagnement renforcé vers l'emploi, par Pôle emploi, de personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Cet accompagnement renforcé comprend :

- un diagnostic approfondi permettant de mettre à jour les atouts, les freins à l'emploi, etc.,
- un accompagnement approfondi et régulier du bénéficiaire avec des confrontations régulières au marché du travail,
- une promotion régulière des profils des bénéficiaires auprès des entreprises du bassin ciblé,
- la mise en œuvre des outils de Pôle emploi, de la Métropole de Lyon ainsi que des outils développés en interne pour favoriser la mise en œuvre du projet professionnel,
- un travail en synergie avec les différents partenaires, indispensable à la résolution des problématiques connexes à l'emploi.

Ce partenariat a fait l'objet d'un conventionnement annuel qui précise les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement proposé aux bénéficiaires.

a) - Bilan du partenariat pour l'année 2014

Le Département du Rhône a signé, pour l'année 2014, une convention avec Pôle emploi pour l'accompagnement renforcé vers l'emploi et qui couvrait l'ensemble du territoire rhodanien.

Cette convention prévoyait un accompagnement de 3 800 places (ou personnes dites en « file active »), ce qui représente un objectif total de suivi de 5 054 bénéficiaires différents sur l'année.

Le taux global de placement à l'issue de l'accompagnement est proche de 83 %.

Sur le seul second semestre 2014, dans un contexte économique peu favorable à l'insertion professionnelle, 4 384 placements ont été réalisés pour un objectif de 5 046, soit 87 % de l'objectif global, dont :

- 667 en contrats durables -CDI ou CDD de plus de 6 mois- dans le secteur marchand,
- 2604 dans le secteur marchand hors contrats durables -CDD de moins de 6 mois-,

- 383 dans le secteur non marchand.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

b) - Cadre du partenariat entre la Métropole de Lyon et Pôle emploi pour l'année 2015

A compter de 2015, Pôle emploi déploiera sur le territoire national une nouvelle offre : l'accompagnement global. Son objectif est de favoriser le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi confrontés à des freins sociaux et/ou risque de précarité, qu'ils soient ou non bénéficiaires du RSA.

Cet accompagnement global se formalisera par une convention de partenariat non financière entre Pôle emploi et la Métropole de Lyon, portant coopération pour la construction d'une offre de service « globale » visant à mieux articuler les interventions respectives de Pôle emploi sur le champ de l'accès à l'emploi et de la Métropole de Lyon sur le champ social.

Pour définir le cadre global de cette nouvelle offre de service, et mesurer les impacts de ce nouveau dispositif, une expérimentation est lancée sur le 1er semestre 2015 sur 2 territoires de la Métropole de Lyon : Lyon 3° - 6° et Oullins.

Toutefois, sur cette même période, et afin de mener à bien cette expérimentation, ainsi que les négociations opportunes avec Pôle emploi, il est proposé de renouveler la convention financière avec Pôle emploi, pour le 1er semestre 2015, selon les mêmes équilibres qu'en 2014, et avec un accord dérogatoire de l'Etat (Préfecture du Rhône et DIRECCTE) permettant la mobilisation de fonds européens en contrepartie du financement métropolitain.

Cette convention, objet de la présente délibération, porte sur 3 240 places d'accompagnement, pour un montant à la charge de la Métropole de Lyon de 469 040 €. De son côté, le Département du Rhône poursuit son partenariat avec Pôle emploi pour un volume de 560 places.

Un cofinancement est attendu, à hauteur de 50 %, de la part du Fonds social européen (FSE). Celui-ci est sollicité par Pôle emploi auprès de la DIRECCTE, sur les crédits européens alloués au territoire de la Métropole de Lyon

Plan de financement et budget prévisionnel de l'action d'accompagnement en 2015

| Dépenses en € | | Recettes en € | |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|
| Salaires des personnels chargés | 938 080 € | Métropole de Lyon | 469 040 € |
| | | Europe - Fonds social européen (FSE) | 469 040 € |
| TOTAL | 938 080 € | TOTAL | 938 080 € |

Une délibération distincte, portant sur le 2ème semestre 2015, sera présentée ultérieurement.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe du financement de Pôle emploi sur le 1er semestre 2015 au titre du partenariat en matière d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et de lui attribuer, en conséquence, une subvention de 469 040 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 469 040 € au profit de Pôle emploi, pour l'accompagnement spécifique des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), au cours du 1er semestre 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et Pôle emploi définissant, notamment, les modalités de cet accompagnement et les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657 382 - fonction 444 - opération n° 0P36O4713A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.